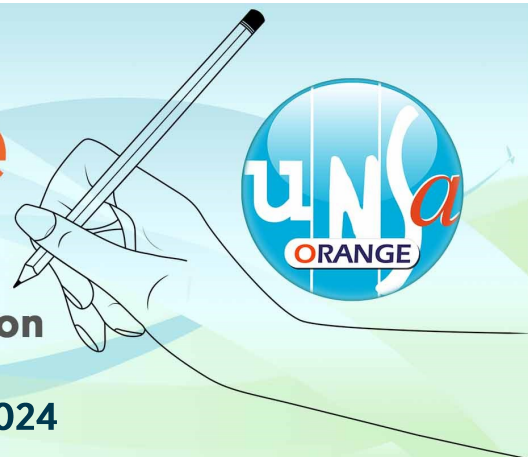




COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE  
ORANGE

# La lettre des élus

Direction Technique  
et du Système d'Information



Août 2024

## DÉMÉNAGEMENTS



Suite à de multiples fermetures de sites ou autres projets de la Direction, de nombreux collègues ont subi plusieurs déménagements consécutifs ces dernières années.

A chaque déménagement, ils ont vu leur **temps de trajet s'allonger**, mais trop souvent en dessous du seuil d'éligibilité (20 mn, 40 mn et au-delà de 40 mn par trajet aller) permettant l'obtention de l'**indemnité** "aggravation du temps de trajet domicile/lieu de travail" (DG14 : Mesures financières d'accompagnement de la mobilité interne).

**Cependant, si l'on additionne la dégradation du temps de trajet cumulé lors de ces déménagements successifs durant ces trois dernières années, l'allongement du temps de trajet domicile/lieu de travail donnerait certainement lieu à une indemnité.**

**La CFDT ne cautionne pas ces déménagements à répétition car ils dégradent la Qualité de Vie au Travail des salariés, et ne voit dans ces déménagements qu'une logique purement financière.**

**La CFDT s'interroge sur la confiance qu'elle peut accorder à l'entreprise et en sa politique immobilière.**

**La CFDT demande à ce que soit pris en compte l'aggravation TOTALE du temps de trajet durant ces trois dernières années afin que les salariés concernés obtiennent enfin l'indemnité qui leur est dû.**

**Le collectif CFDT DTSI vous souhaite  
une bonne rentrée**